



LIVRET D'ACCUEIL

Afin que cette formation se déroule au mieux et soit bénéfique à chacun, vous trouverez ci-dessous les éléments qui vous permettront d'entrer en formation sereinement sans avoir à vous préoccuper de certains détails qui ont leur importance et qui se doivent d'être clairs afin de vous permettre de vivre au mieux ce moment.

Bienvenue dans Votre CFA



SOMMAIRE

- ❖ Nos Valeurs
- ❖ Le projet pédagogique
- ❖ L'organigramme
- ❖ Présentation du centre de formation
- ❖ Aspects périphériques
- ❖ La charte de l'Apprentissage (à signer)
- ❖ Les droits et devoirs de l'apprenti (à signer)
- ❖ Mes aides en tant qu'Apprenti
- ❖ Présentation du projet : 1 jeune- 1 solution
- ❖ Le mot de fin de la direction
- ❖ Attestation de lecture à remettre à la direction

Nos 3 valeurs fondamentales :

La flexibilité : Nous nous adaptons à vos impératifs professionnels ou personnels. Nous répondons à vos besoins et la planification de votre formation s'intégrera avec fluidité dans votre vie courante.

La compréhension : Avec beaucoup d'empathie notre projet d'apprentissage de l'anglais sera adapté à vos besoins. Nous comprenons votre appréhension à apprendre une nouvelle langue ou la perfectionner et la prise en compte de votre situation est primordiale pour nous.

L'enthousiasme : Il est nécessaire à tous les projets, il actionne les progrès. Les cours sont menés de façon participative et interactive développant l'implication de chacun.

Notre Projet pédagogique :

L'intégralité de notre projet pédagogique dépend de l'expression de vos besoins.

Nous dispensons des formations avec l'axe principale de la sécurité privée, la sécurité incendie et le secourisme du travail, afin de tous vous positionner sur un marché dynamique en pleine croissance.

Méthode pédagogique :

- En présentiel dans notre centre de formation.

Modalités pédagogiques :

- Test d'entrée (test de positionnement par rapport à la formation choisie)
- Apports théoriques
- Mises en situations professionnelles
- Test d'évaluations en fin de formation
- Examen pour le Titre APS, les formations SSIAP et le certificat SST
- Examen final pour le Titre IV- Agent de Sécurité et Sûreté Privée

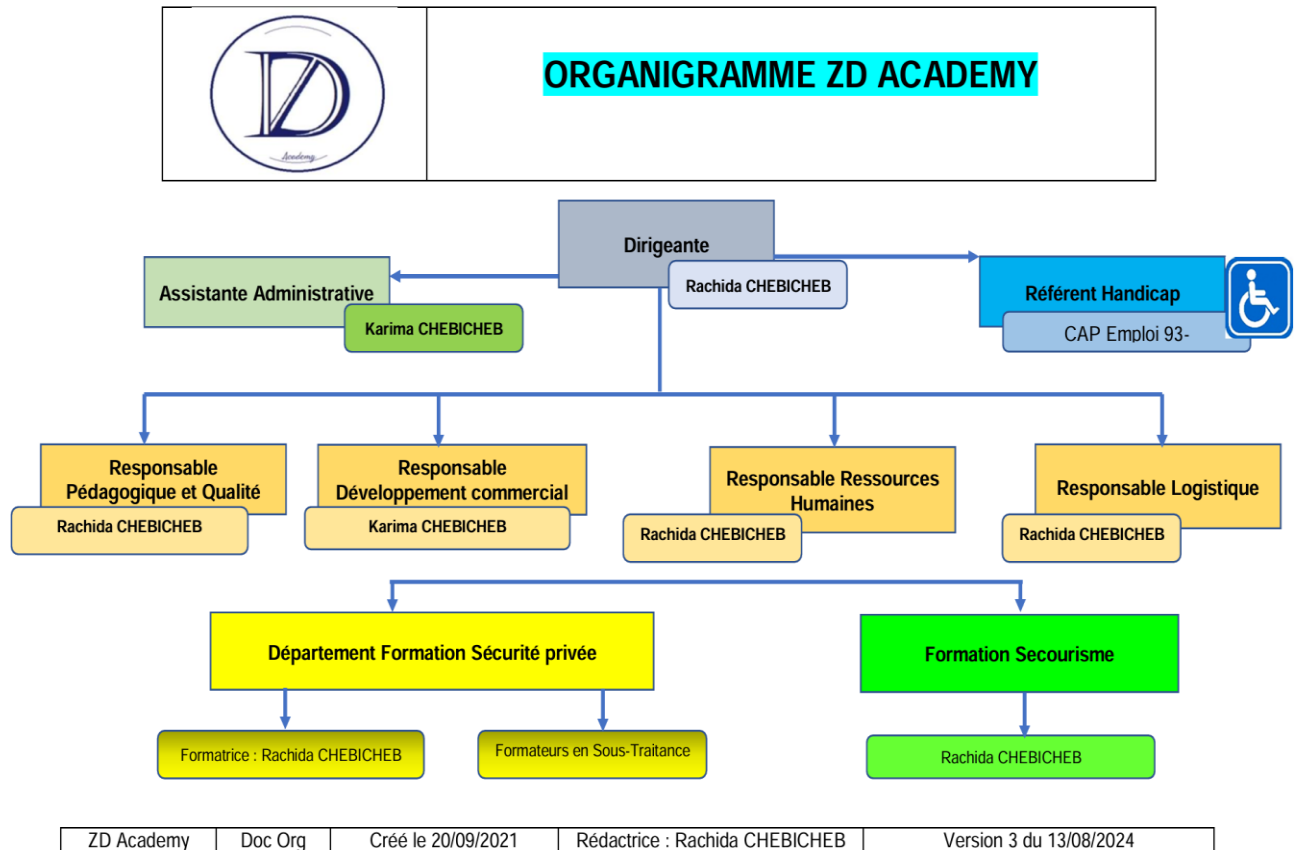
Lieu :

La formation se déroule dans notre centre de formation « ZD Academy » :
196 avenue Jean Lolive-93500 Pantin

Durée et Horaires de la formation :

Selon le programme choisi, une convocation avec les dates et horaires, vous sera envoyée 10 jours avant le début de l'action de formation.

ORGANIGRAMME ET CONTACT



CONTACT :

Pour toute demande d'informations nous sommes disponibles par :

+ Courriel : contact.zdacademy@gmail.com

+ Téléphone : **06 51 40 15 15**

ESPACE FORMATION:



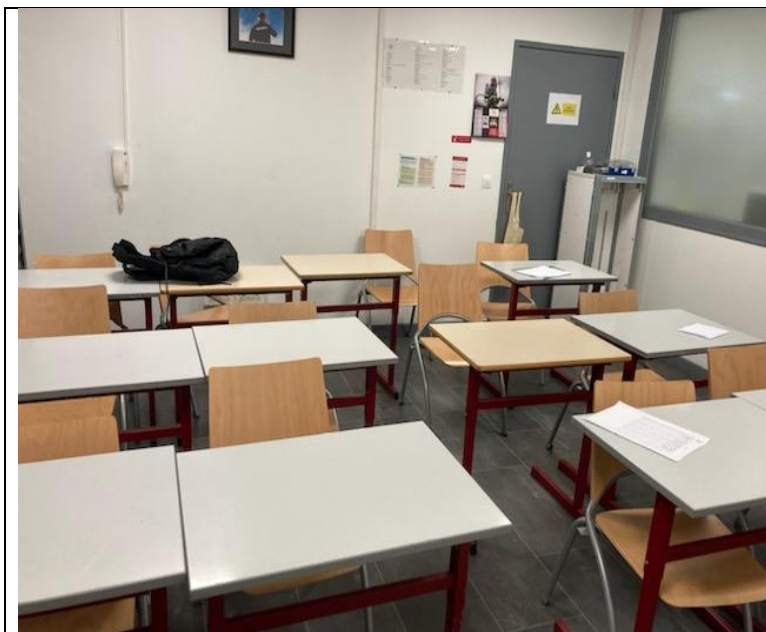
Modalités d'inscriptions :

- Selon la demande, l'offre de formation est transmise dans un délai d'une semaine.
- Selon le temps de validation par le commanditaire, la formation peut se dérouler dans un délai de 10 jours après l'accord de l'organisme de financement.
- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 2 jours avant le début de la formation.
- Dès que les modalités sont définies et le dossier d'inscriptions complété, une convention vous sera envoyée, pour un retour signé à l'organisme de formation.

Nous vous accueillons dans un espace de formation aménagé et équipé :

1-Une salle de formation de 25m² est à votre disposition avec des tables et des chaises en nombre suffisant pour 12 stagiaires.

Notre salle est équipée d'un tableau blanc afin que le formateur puisse expliquer les différents sujets aux apprenants



Un grand couloir pour les rondes



Un PC sécurité dédié et équipé



NOTRE PROGRAMME



FORMATION « Titre IV- Agent de Sûreté et de Sécurité Privée »

Public Visé :
Tout public

Prérequis :

- Être en possession du numéro d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS (Livre VI du Code de la sécurité intérieure)

Niveau de français minimum : niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

Aptitude physique (Annexe VII à l'arrêté du 2 mai 2005), attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois

Durée :

596 heures + 453 heures d'immersion en entreprise

Alternance:

Cette formation peut se faire en alternance sous conditions de trouver une entreprise de

Programme de Formation

INTITULÉ :

- Passez le titre Professionnelle A2SP pour devenir Agent de Sûreté et de Sécurité Privée qui vous permettra d'obtenir un diplôme de niveau Baccalauréat

- N° de fiche de France compétences : RNCP34507

CONTEXTE DE LA CERTIFICATION :

Dans le respect de la législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, l'agent de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité des personnes et des biens, préserve l'environnement dans une démarche de service.

OBJECTIFS :

- Préparer les épreuves du titre professionnel « Agent de Sûreté et Sécurité Privée » – A2SP, selon le référentiel en vigueur du Ministère du Travail
- Être capable d'assurer la sécurité liée aux risques incendie en ERP/IGH et surveiller les locaux afin de prévenir tout sinistre
- Être capable de déterminer les priorités, sans paniquer, alerter les services d'urgence et dispenser les 1ers secours aux éventuelles victimes
- Être capable de faire respecter la réglementation et les consignes en vigueur sur le lieu de travail
- Être capable de surveiller une zone définie ou en contrôler l'accès et empêcher l'introduction d'objets illicites ou dangereux
- Être capable d'assurer la protection de sites sensibles

Compétences attestées :

1-Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité

- Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée
- Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection
- Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter
- Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

2-Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

- Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire
- Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée
- Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

3. Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

sécurité- Durée
1668 heures

- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

Date : A définir

Lieu : Notre
centre de
formation

**Nbre de
stagiaires :**
4 minimum et
12 maximum

Références :
Arrêté du 20
septembre 2019
modifiant
l'arrêté du 18
juillet 2019
relatif au titre
professionnel
d'agent de
sûreté et de
sécurité privée

SUIVI- EVALUATION:

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

CERTIFICATION:

L'ensemble des modules (2 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 4 (niveau Baccalauréat) d'agent de sûreté et de sécurité privée.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

CCP 1 : Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité = module 1

CCP 2 : Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces = module 1

CCP 3 : Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée = module 2

Moyens techniques et pédagogiques :

Le centre de
formation
dispose un
espace suffisant
« espace de
formation »
pour accueillir
le nombre de
stagiaires
inscrits, avec
chaises et
tables
permettant la
prise de notes.
Utilisation
d'un video-
projecteur

A partir de l'obtention du CCP 1, vous pouvez vous présenter au CCP 2 pour obtenir en cas de réussite l'attestation de réussite (livret de certification de la DGEFP) pour solliciter auprès du CNAPS la délivrance de la carte professionnelle visée.

L'obtention du CCP 3 est indispensable pour obtenir le titre professionnel de niveau 4.

Bloc de Compétences:

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou par suite d'un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Dispenses possibles

Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant 2 années sur une période de 5 ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques prévus au présent arrêté. Ar. 27/06/17 Art 15

La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes

Prix :

Suite à l'expression de vos besoins, un devis vous sera proposé

Méthodes Pédagogiques :

Cours réalisés par des formateurs en présentiel
Exposés – débats- Etudes de cas Visites sur site
Périodes de formation en milieu professionnel
Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques.

Débouchés :

Secteurs d'activités :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
les activités industrielles : usines, entrepôts, zones d'activité ; et
les activités tertiaires et commerciales : administration publique, banques, bureaux, hôpitaux, hôtels, parkings, grands rassemblements, magasins, centres commerciaux, etc.

Les sites sensibles : sites industriels à risque (SEVESO), sites confidentiels (nucléaires, défense...), sites à haute fréquentation (ex. : espaces de loisirs, manifestations culturelles), sites classés de type ERP et IGH, sites stratégiques (SAIV), sites portuaires, sites hospitaliers...

Type d'emplois accessibles :

Agent de sécurité qualifié et confirmé
Agent de sécurité mobile
Agent de sécurité magasin pré-vol
Agent de sécurité magasin vidéo
Agent de sécurité magasin arrière-caisse
Agent de sécurité filtrage
Agent des services de sécurité incendie

Passerelles :

Agent de sécurité cynophile avec une formation complémentaire de 315h

Equivalence : Niveau Baccalauréat de l'Education Nationale

Accès pour les personnes en situation de Handicap (PSH) et à mobilité réduite (PMR):

Les salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap.

Quel que soit votre type de handicap, nous vous dirigeront vers notre référent "Handicap" afin de vous proposer la meilleure alternative.

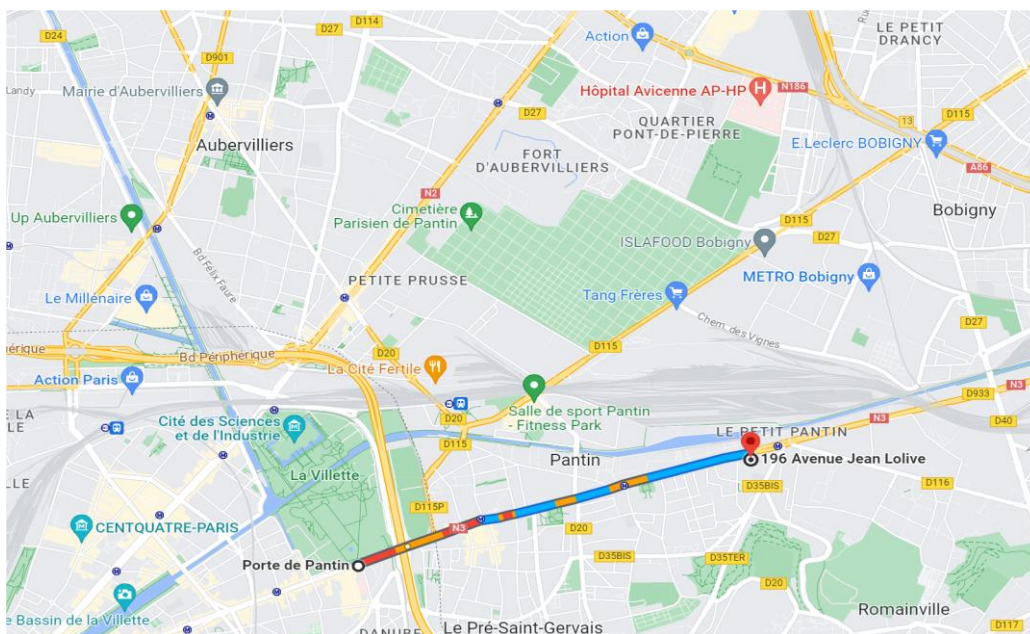
Modalités et délais d'accès au contact suivant :

- L'offre de formation vous sera transmise dans un délai de 3 jours ouvrés après une prise de contact à notre référent pédagogique, Rachida CHEBICHEB par :
Email : contact.zdacademy@gmail.com
Téléphone : 06 51 40 15 15
- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 3 jours avant le début de la formation.
- Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée pour un retour signé à l'organisme de formation. Dès réception de la convention une convocation avec les dates d'entrée en formation vous sera retournée.

Le planning de formation vous sera remis suite à votre inscription

Accès en voiture à notre centre :

Le centre de formation se situe à 2,3 kms de la Porte de Pantin via l'avenue Jean Lolive pour accéder au périphérique.



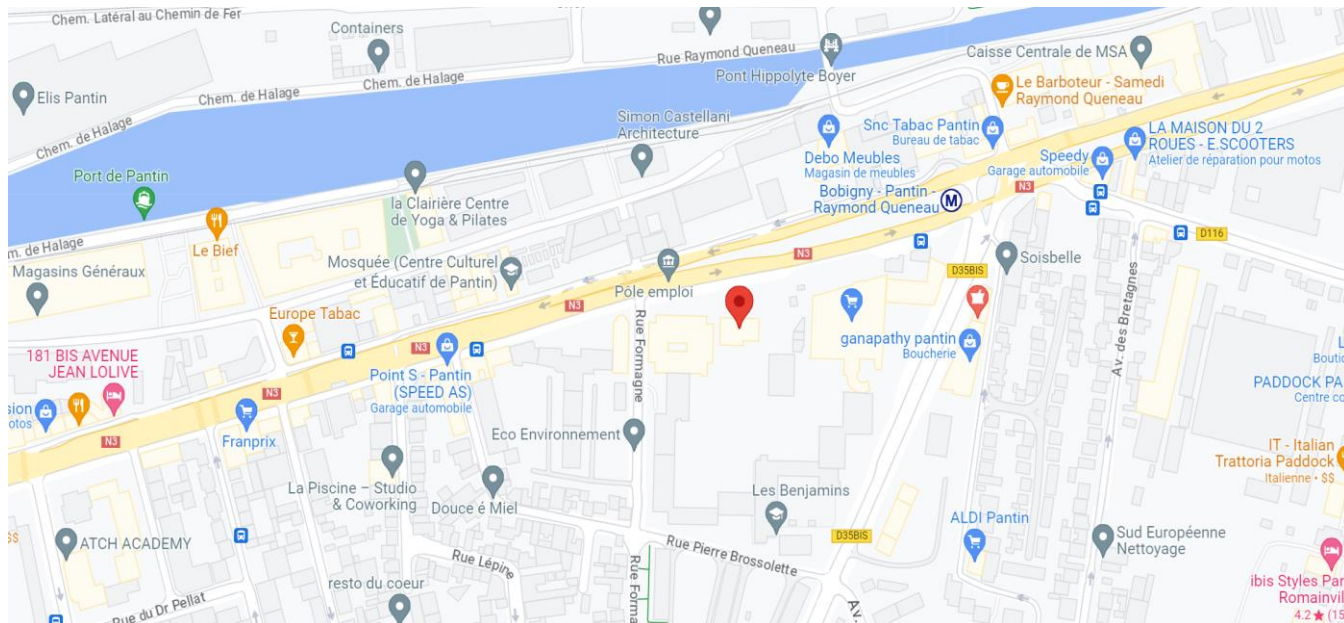
Vous arrivez en métro :

Ligne 5- Arrêt Bobigny-Pantin- Raymond Queneau



Aspects périphériques :

L'avenue Jean Lolive est très passante et commerçante, des points de restauration pour tous les goûts sont à votre disposition dans un rayon de 500 mètres autour du centre.



Le lien google maps permet de trouver tous les aspects périphériques que vous recherchez, en cliquant dessus.

<https://www.google.fr/maps/place/196+Av.+Jean+Lolive,+93500+Pantin/@48.8948972,2.4225958,17z/data=!4m6!3m5!1s0x47e66d027bc848f3:0x1c946a9614c63a4!8m2!3d48.8946257!4d2.4231859!16s%2Fg%2F11bw40q0hc?entry=ttu>

CHARTE DE L'APPRENTISSAGE

	L'ENTREPRISE :	L'APPRENTI(E)	LE CFA
ACCUEIL	• Je fais connaître l'organisation de mon entreprise : <i>Je présente à l'apprenti(e) :</i> - le statut de salarié en apprentissage, - l'entreprise, - le règlement intérieur et les consignes de sécurité - l'équipe au sein de laquelle il (elle) va s'intégrer, - son maître d'apprentissage. • Je m'investis dans la formation de mon apprenti(e)	• Je m'investis dans mon parcours professionnel - Je m'implique dans la vie de l'entreprise et du CFA - Je m'approprie mes droits et devoirs afin de réussir ma formation. - Je pose les questions qui me semblent utiles pour mieux comprendre la formation en alternance et me placer en situation de réussite. • Je communique les informations utiles à ma réussite - J'apporte les informations utiles à la construction de mon parcours de formation. • Je me conforme aux exigences professionnelles - J'accomplis au mieux les activités liées au métier confiées par mon maître d'apprentissage et par l'équipe pédagogique du CFA. • J'évalue mes progrès. - Je suis les enseignements et les activités pédagogiques du CFA. Je participe aux évaluations. - Je m'engage à venir à jour mon livret d'apprentissage et je veille à ce que celui-ci soit visé régulièrement par mon maître d'apprentissage et mon professeur référent. - Je m'engage à me présenter aux épreuves du diplôme prévues par le contrat d'apprentissage.	• J'organise l'intégration de l'apprenti(e) au CFA <i>Je présente à l'apprenti(e) :</i> - les changements liés à son entrée dans la vie professionnelle, - le CFA et son personnel, - le règlement intérieur et les consignes de sécurité, - l'équipe pédagogique qui l'accompagne, - le référent apprentissage chargé du suivi. • Je construis le parcours de l'apprenti(e) - Je conçois le parcours de formation en partenariat avec l'entreprise, en tenant compte du projet professionnel de l'apprenti(e). • Je favorise les conditions de la réussite de l'apprenti(e) - J'assure la coordination entre les activités de l'entreprise et celles dispensées par le CFA. - Je diffuse à l'entreprise tout document pédagogique pouvant aider celle-ci à assurer une bonne formation pratique. • J'évalue les progrès de l'apprenti(e) - Je prépare les critères et les modalités des situations d'évaluation en concertation avec les maîtres d'apprentissage.
Formation en alternance	• Je mesure le professionnalisme de mon apprenti(e) sur la base de critères professionnels selon les modalités proposées par le CFA. • J'encourage mon apprenti à une attitude responsable et citoyenne et je veille à son savoir-être. • Je lui verse un salaire conformément à la législation en vigueur.	• Je m'implique dans les actions socio-éducatives - Je m'investis dans la vie socio-éducative en prenant part aux activités proposées. • Je favorise le partage et les échanges - Je renseigne et exploite régulièrement le livret d'apprentissage et les documents de liaison qui me sont confiés durant ma formation au CFA et en entreprise. • Je participe à l'adaptation de mon parcours - Je participe à des rencontres autour de mon parcours d'apprentissage pour faire part de mes succès. - Je sollicite de l'aide en cas de difficultés (si besoin et, particulièrement au début de ma formation)	• J'accompagne l'apprenti(e) vers la citoyenne - Je favorise l'épanouissement social de l'apprenti(e) en lui proposant des activités culturelles et de citoyenneté. • J'assure un suivi personnalisé de l'apprenti(e) - J'analyse et je traite les informations du livret d'apprentissage en lien avec le maître d'apprentissage. --- Je garantis des échanges réguliers entre le CFA, l'apprenti(e) et l'entreprise - Je mets en place un dispositif de suivi et d'accompagnement de l'apprenti par des entretiens réguliers avec le maître d'apprentissage (notamment en début de formation.)
Suivi du jeune	• J'assure le suivi de la formation - J'exploite et je renseigne régulièrement le livret d'apprentissage et les documents de liaison. - Je m'implique dans l'assiduité de mon apprenti et m'engage à signaler au CFA tout manquement ou problème de comportement. - J'ai régulièrement des échanges avec le CFA, autour de la formation de l'apprenti(e) et de son parcours d'apprentissage, lors des entretiens avec son professeur référent.	• Je détermine la suite de mon projet professionnel - Je m'informe des possibilités d'accès à l'emploi ou de poursuite de formation. - Je réponds aux enquêtes d'insertion qui me sont demandées.	
Insertion professionnelle	• J'accompagne le projet professionnel de mon apprenti(e) - Je favorise l'accès à l'emploi ou la poursuite de formation de mon apprenti(e) - Je le renseigne sur le domaine d'activité de mon entreprise.	• Je propose des perspectives professionnelles pour l'apprenti(e) - Je communique sur l'accès à l'emploi et/ou la poursuite de formation des apprenti(e)s sur le domaine d'activité qui le concerne	- NOM de l'entreprise : - Nom et qualité du signataire :
	DATE : SIGNATURE :	DATE : SIGNATURE :	DATE : SIGNATURE :

Droits et devoirs des apprentis en milieu professionnel et au centre de formation

Droits	
L'apprenti bénéficie des mêmes avantages que les autres salariés de l'entreprise	
Temps de travail	Les heures de cours sont considérées comme du temps de travail Les années de formation sont capitalisées comme des années pleines valoir sur la retraite Le taux applicable aux heures supplémentaires (art L.6222-28 du code du travail)
Rémunération	Montant fixé en fonction de l'âge, de la durée-<i>Article D 6222-26 du code du travail</i> <u>Décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis</u> Autres avantages : • si prévu dans les conventions collectives de l'entreprise : primes, 13^{ème} mois,... (selon conventions collectives) • participation à l'intéressement (si existante) Avantages en nature, correspondant à une prestation de logement et/ou nourriture fournie par l'employeur, prévue par le contrat d'apprentissage. Avantages déduits dans la limite de 75 % de la déduction prévue par le Code de la sécurité sociale et ne peuvent excéder 75 % du salaire de l'apprenti (Art D6222-35 du code du travail)
Prise en charge des frais	Prise en charge à hauteur de 50 % par l'employeur des déplacements professionnels en transport en commun (Art L3261-2 et R 3261-1 du code du travail), tels que les abonnements SNCF et RATP, ou de l'abonnement à un service de location de vélo permettant le déplacement domicile-travail dans le temps le plus court. Chèques repas ou accès restaurant d'entreprise
Congés	Entre 1^{er} juin et 31 mai, cumule de 2.5 jours ouvrables de congés au minimum, par mois travaillé Pour préparation diplôme, droits à 5 jours supplémentaires. En cas d'événement familial, congés prévus dans la loi ou la convention collective.
Protection sociale	L'apprenti est assuré social et bénéficie de la même protection sociale que les autres salariés (sans être assujéti aux cotisations (assurance maladie, maternité, invalidité, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles))

	Prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles lorsque l'apprenti est en entreprise et en centre de formation (Art. L6222-32 du code du Travail) Obligation de l'entreprise de proposer une mutuelle à l'apprenti
Païement du salaire	Le bulletin de salaire est obligatoire (Art. L3241-1 du code du travail) Le salaire de l'apprenti est non imposable dans la limite du montant annuel du SMIC. (Art.81 bis du Code général des impôts.
Retraite complémentaire	L'apprenti est obligatoirement affilié à une caisse de retraite complémentaire non cadre (accord du 08 décembre 1961 aux salariés de moins de 21 ans) Loi n°2014-40 du 20 janvier 2014)
Régime de prévoyance complémentaire	L'apprenti bénéficie des régimes existants dans l'entreprise
Chômage	Les apprentis bénéficient à la fin de leur contrat d'apprentissage des mêmes droits que les autres salariés
Droit syndical et représentation du personnel	L'apprenti peut adhérer à un syndicat. L'apprenti est électeur à partir de 16 ans et après 3 mois d'ancienneté aux élections des délégués du personnel et du comité d'entreprise L'apprenti peut être élu comme délégué du personnel ou membre du comité d'entreprise, et désigné délégué syndical.
Compte personnel de formation	L'apprenti bénéficie du CPF www.moncompteactivite.gouv.fr
Aide au permis de conduire	L'apprenti bénéficie d'une aide financière au permis de conduire Décret 2017-273 du 02 mars 2017
Devoirs	
Respect des règles	Respect du règlement intérieur de l'organisme de formation et l'entreprise
Attitude professionnelle	Respect horaires de travail Justifier absence (retenue éventuelles sur salaire aussi bien en entreprise qu'au CFA)
Entreprise et centre de formation	Effectuer les missions confiées par l'entreprise Suivre les enseignements et se présenter à l'examen

Sites généralistes
https://www.cci-paris-idf.fr/entreprises/developpement/tout-savoir-apprentissage
https://www.anaf.fr/droits-et-devoirs-des-apprentis-ce-qu'il-faut-savoir/
Décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis
https://www.cidj.com/search/node?keys=apprentissage&form_build_id=form-XRZZ9kdF522AZOyBf7qdnOjVN-GOoMxqCBiAd91es80&form_id=search_block_form
https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/embaucher-un-apprenti/article/l-apprentissage-au-quotidien
Rupture de contrat
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31633

https://www.cidj.com/etudes-formations-alternance/alternance/contrat-d-apprentissage-que-faire-en-cas-de-litige
Protection sociale
https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-stages/apprenti/apprenti

Apprenti en situation de handicap		
Partenaires Organismes	Missions	Site internet
AGEFIPH	Aide financière et accompagnement	https://www.agefiph.fr/
MDPH	Aide financière et accompagnement des personnes en situation de handicap (dans le cadre d'une demande personnelle)	https://handicap.paris.fr/
Cap'emploi	Accueil, information et conseil en vue d'une insertion professionnelle Accueil, information et conseil salariés handicapés dans projet d'évolution professionnelle Elaboration et mise en œuvre projet de formation Soutien recherche d'emploi Prise de fonction et adaptation poste de travail	https://www.capemploi-75.com/ https://www.capemploi-78.com/ https://www.capemploi92.fr/ https://www.capemploi-93.com/ https://www.capemploi-94.com/
Tremplin – études – handicap - entreprises	Actions favorisant la poursuite des parcours vers des études supérieures. Actions vers la future insertion professionnelle par un accompagnement individualisé.	http://www.tremplin-handicap.fr/association/

Règles applicables en matière de santé et sécurité au travail
Code travail ; quatrième partie : Santé et sécurité au travail (Articles L4111-1 à L4831-1 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006132338/#L-EGISCTA000006132338
https://www.droit-travail-france.fr/securite-au-travail.php
Directive-cadre 89/391 du 12 juin 1989
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2210

Mes aides en tant qu'apprenti

Transports, achats de livres ou d'équipement, logement, tarifs réduits... : en tant qu'apprenti, je peux bénéficier d'aides et d'avantages.

Une aide régionale si je suis une formation de niveau bac + 2 ou moins :

A ma première rentrée en tant qu'apprenti, je peux avoir à faire face à des dépenses : achat de livres ou d'équipements, mais aussi frais de transport ou d'hébergement.

L'aide « soutien aux conditions de vie des apprentis » de la Région Île-de-France me soutient pour cet effort financier. Je n'ai pas à la demander : c'est mon CFA (Centre de Formation d'Apprentis) qui se charge de m'y donner accès.

Pour en bénéficier, le contrat d'apprentissage doit être signé **avant le 15 janvier** de l'année scolaire et ne pas être rompu au moment du versement de l'aide et l'assiduité en cours doit être effective. L'aide est versée automatiquement à l'entrée en apprentissage au cours du second semestre, soit en un seul versement forfaitaire annuel, soit sous forme de déductions de factures (de restauration, d'équipement).

Je bénéficie d'une **aide de 320 euros** si je suis en 1^{ère} année d'une formation de niveau infra ou égal au baccalauréat : CAP, bac Pro, BP (Brevet Professionnel), BT (Brevet de Technicien), DEAVS (diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale), DEME (Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur)... ;

d'une **aide de 100 euros** si je suis en 1^{ère} année d'une formation de niveau bac + 2 ou équivalent : BTS, DUT, DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé)...

Vous démarrez une formation en apprentissage ?
La Région Île-de-France vous accompagne grâce
à l'Aide régionale à l'apprentissage (ARA) de 115 à 375 €

Tous les détails au dos →



L'AIDE RÉGIONALE À L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

Vous avez commencé une formation en apprentissage en Île-de-France ? Selon votre niveau d'études, la Région finance, de 115 à 375 €, les frais que cela vous occasionne : livres, fournitures, transports, hébergement...

L'AIDE RÉGIONALE À L'APPRENTISSAGE, C'EST POUR QUI ?

Elle s'adresse aux Franciliens :

- Inscrits en 1^{re} année d'une formation en apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) situé en Île-de-France,
- Suivant de façon assidue une formation de niveau infra bac (exemple : CAP), de niveau bac (exemple : bac pro) ou de niveau bac+2 (exemple : BTS),
- Ayant un contrat d'apprentissage en cours de validité,
- N'ayant pas déjà obtenu d'aide.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1** Prendre contact avec le référent administratif de votre CFA qui vous donnera des précisions complémentaires.
- 2** L'aide est versée directement sur le compte bancaire de l'apprenti, sous réserve qu'il ait transmis les documents justificatifs demandés par le CFA au cours de l'année scolaire.

Une carte « étudiant des métiers »

En tant qu'apprenti je bénéficie de la **carte « étudiant des métiers »**

Remise par le CFA, elle me donne accès aux mêmes avantages que la carte d'étudiant : accès aux restaurants et aux hébergements universitaires, tarifs réduits au cinéma et au théâtre, réductions pour faire du sport (en salle, à la piscine, à la patinoire...).

Des aides pour les transports

En tant qu'apprenti de moins de 26 ans et résidant en Île-de-France, j'ai accès à la carte

Imagine R qui me permet de me déplacer en Île-de-France de façon illimitée pour un tarif annuel unique (l'aide est comprise dans le montant du forfait). Pour y souscrire, je retire un dossier aux guichets de la RATP ou de SNCF Transilien (www.imagine-r.com).

Comme pour les autres salariés, mon employeur prend aussi en charge la moitié du prix de mon abonnement aux transports publics.

En fonction de ma situation, pour les abonnements SNCF (www.voyages-sncf.com), je peux bénéficier de l'**abonnement élèves, étudiants et apprentis** ou de la **Carte jeune**

en fonction du nombre de trajets que j'effectue chaque mois. Pour cela je me rends dans ma gare avec un certificat de scolarité ou un contrat d'apprentissage et deux photos.

L'aide au permis : comment ça marche ?

Depuis le 1 janvier 2019, en tant qu'apprenti majeur je peux bénéficier d'une aide d'État pour financer mon permis de conduire B. Il s'agit d'une **aide forfaitaire d'un montant de 500 euros que je demande à mon CFA**.

Celui-ci me communique la démarche à suivre et le contenu du dossier :

1. la demande d'aide complétée et signée par l'apprenti (**Télécharger le formulaire de demande d'aide** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R53394>))
2. joindre une copie recto verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité ;
3. une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de douze mois avant la demande d'aide.

Le centre de formation d'apprentis (CFA) instruit ma demande.

Lorsqu'elle est recevable, le CFA l'atteste sur le formulaire et me verse l'aide ou, le cas échéant, à l'école de conduite.

Pour en savoir plus, je consulte le

Décret n° 2019-1 du 3 janvier 2019 relatif à l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis. (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=446F0606C85EE96CEA66B56DE748cidTexte=JORFTEXT000037941683&dateTexte&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JO>)

Des aides pour me loger

En tant qu'apprenti, je peux bénéficier jusqu'à 30 ans de l'aide mobili-jeunes (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33173>) pour prendre en charge mon loyer jusqu'à 100 euros par mois. J'ai également accès à l'aide personnalisée au logement (APL) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>) sous conditions et à l'avance loca-pass (caution« loyers et charges). (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490>)

Des aides pour me former à l'étranger :

Pour effectuer des séjours ou des stages à l'étranger, je profite des **dispositifs mobilité internationale et Eurostart** mis en place par la Région Île-de-France. Pour en bénéficier, je me renseigne auprès de mon CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

Une protection sociale en cas de maladie ou d'accident du travail

En tant qu'apprenti, je bénéficie de la protection sociale comme l'ensemble des salariés.

Je suis un assuré social relevant du régime général de la sécurité sociale.

Si je n'ai jamais travaillé, je dois contacter ma caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) qui m'informera des démarches à effectuer (<https://www.ameli.fr/seine-saint-denis/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/apprenti/apprenti>).

UNE MOBILISATION NATIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Rejoignez la grande mobilisation « **Les entreprises s'engagent** » :
des entreprises qui, chacune à leur échelle,
cherchent ou apportent des solutions pour les jeunes !

1 VALORISER VOTRE
ENGAGEMENT POUR
L'EMPLOI DES JEUNES
en renseignant en quelques
clics le **formulaire en ligne**
et en créant votre page vitrine

REJOINDRE
UNE COMMUNAUTÉ
de plusieurs milliers
d'entreprises
déjà engagées

3

ÊTRE RAPPELÉ PAR
UN CONSEILLER
ENTREPRISE
DE PÔLE EMPLOI
pour être accompagné
dans vos **démarches**
de recrutement

2

[1jeune1solution.gouv.fr/
entreprises/inscription](https://1jeune1solution.gouv.fr/entreprises/inscription)



NOTRE MOT DE FIN

Notre offre de formation dans les domaines de la sécurité privée est sans cesse renouvelée afin d'être systématiquement adaptée à la réalité du monde professionnel.

Toujours en lien avec les acteurs économique du territoire – des PME aux collectivités – nous élaborons et perfectionnons régulièrement nos modules pour répondre aux mieux aux attentes des apprenants et de nos partenaires.

Nous pouvons également compter sur une **équipe compétente et dynamique**, composée de formateurs et d'accompagnateurs portés par une vocation.

Grâce à leur accueil, leur écoute, leurs conseils mais surtout leur expérience, ils guident nos publics de façon adaptée.

Une rencontre entre différentes volontés, où chacun en ressort grandit.

En espérant vous compter bientôt parmi nos bénéficiaires.

Dirigeante ZD Academy

Rachida Chebicheb

FIN

ATTESTATION DE LECTURE



A remettre au centre de formation

après lecture du livret d'accueil CFA

Je soussigné, (Nom et Prénom de l'alternant)

.....

déclare avoir pris connaissance du livret d'accueil CFA, du centre notamment :

- La charte de l'apprentissage,
- Les droits et devoirs de l'apprenti
- Les aides de l'apprenti

A le

SIGNATURE

<i>De l'alternant</i>
